

## L'EMPLOYEUR

<b>Ministère / Collectivité</b>	Ministère de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique <b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>SIRET</b>
<b>Direction / Etablissement</b>	<b>Direction départementale des Finances Publiques du Val de Marne</b>	<b>13000846900012</b>
<b>Service</b>	Division des Ressources humaines	<b>Téléphone</b> 01 82 69 62 01
<b>Adresse</b>	N° : 1 Rue : Place du Général Pierre Billotte Commune : Créteil Code postal : 94040 Cédex	<b>Courriel</b> ddfip94.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr
<b>Responsable du recrutement</b>	Laurence MALAUZET	<b>Téléphone</b> 01 82 69 62 01
<b>Fonction</b>	Chargée de recrutement	<b>Courriel</b> Laurence.malauzet@dgfip.finances.gouv.fr

## L'OFFRE DE RECRUTEMENT

<b>Corps / Cadre d'emplois</b>	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	<b>Date de début</b>	01	12	22
<b>Emploi exercé</b>	Agent administratif des Finances publiques	<b>Date de fin</b>	30	11	23
<b>Rémunération brute mensuelle</b>	1 678 €	<b>Durée hebdomadaire de travail</b>	35 heures		
<b>Conditions particulières d'exercice de l'emploi</b>	Être âgé(e) de 16 à 28 ans au plus, sans diplôme ou avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT <b>Ou</b> être âgé(e) de 45 ans et plus, en situation de chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux.				
<b>Descriptif de l'emploi</b>	Les missions exercées dépendent du service d'affectation (par exemple : la tenue de la comptabilité de l'État / la gestion, le contrôle et le recouvrement de l'impôt / la gestion des ressources humaines et budgétaires, etc).				
<b>Lieu d'exercice de l'emploi</b>	<b>Créteil</b>				
<b>Domaine de formation souhaité</b>	Des notions en bureautique seraient appréciées.				
<b>Nombre de postes ouverts</b>	<b>1</b>				

## PROCEDURE DE RECRUTEMENT

<b>Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi</b>	09	09	2022
<b>Lieu des épreuves de sélection</b>	<b>1 Place du Général Pierre Billotte 94040 Créteil Cedex</b>		

Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la aux directeurs régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).